

## Explications relatives aux critères d'admission pour la reconnaissance de la pratique professionnelle dans le domaine environnemental

État : 28 février 2019

### Bases

- règlement de l'examen professionnel de conseillère en environnement / conseiller en environnement
- directives relatives au règlement de l'examen professionnel de conseillère en environnement / conseiller en environnement

### Conditions d'admission selon le ch. 3.1 des directives relatives au règlement de l'examen professionnel de conseillère en environnement / conseiller en environnement

Sont admises les personnes :

- a) possédant un certificat fédéral de capacité, un certificat de maturité reconnu au niveau fédéral, un certificat de maturité professionnelle ou un certificat de fin d'études équivalent ;
- b) pouvant attester d'au moins 2 ans d'activité professionnelle de conseil et de communication en environnement.

## Explications relatives à la reconnaissance

### Reconnaissance de la pratique professionnelle

Précisions concernant le « conseil ou communication en environnement » :

- L'expression « conseil ou communication en environnement » souligne le fait que la communication requiert une confrontation active avec les questions environnementales.
- Le « conseil ou communication en environnement » peut être de nature différente : planificatrice ou conceptuelle (par ex. architecture paysagère), pratique (par ex. conseil agricole) ou encore prestataire (par ex. recherches pour des documents destinés à l'enseignement et à la publication).

### Pratique professionnelle

Le candidat doit justifier d'une pratique professionnelle d'au moins 2 ans dans le domaine du conseil ou de la communication en environnement. Il la déclare au moyen d'un formulaire ad hoc, qu'il signe et remet en même temps que son inscription à l'examen professionnel. La commission d'examen décide de la reconnaissance des activités concernées. Sur demande, le candidat doit fournir des documents supplémentaires attestant de ses activités.

Les considérations suivantes sont prises en compte pour la reconnaissance :

- La part pertinente pour l'environnement doit être indiquée pour chaque activité en lien avec le secteur professionnel choisi et dûment attestée. Seule la part pertinente est prise en compte. Pour les emplois à temps partiel, la pratique professionnelle est convertie en un taux d'occupation de 100 %.
- Est prise en compte la collaboration en tant qu'activité se confrontant de manière active aux questions de la protection de l'environnement et du développement durable et se rapportant au conseil ainsi qu'à la communication, la formation et la sensibilisation environnementale.

## Pratique dans le secteur informel

Les activités bénévoles dans le secteur choisi pour l'examen final sont en principe traitées de la même manière que les tâches rémunérées. Elles ne sont comptées qu'à partir de l'âge de 16 ans et uniquement si elles sont remplies dans un cadre institutionnel (organisation non gouvernementale, commission, scouts, entreprise familiale ou autre institution similaire).

## Formation continue

- La durée maximale des cours de formation continue prise en compte est de 6 mois.
- Les cours de formation sont reconnus uniquement s'ils sont suivis après l'achèvement de la formation initiale, proposés par un prestataire établi et qualifié formant au conseil et à la communication en environnement. Les stages effectués pendant la formation initiale ne comptent pas.
- La commission d'examen statue sur les cours de formation continue reconnus et sur leur mode de comptabilisation.

## Explications relatives à la pratique professionnelle

Il existe deux manières de prendre en compte une activité permettant d'atteindre les 2 ans d'activité professionnelle de conseil et de communication en environnement :

- A) Clé de calcul de la pratique professionnelle axée sur l'environnement
- B) Clé de calcul de la pratique professionnelle axée sur le conseil et la communication

compte tenu des paramètres suivants :

- branche (max. 100 % du temps de travail pris en compte) ;
- spécialisation (25 % du temps de travail pris en compte) ;
- fonction dans l'entreprise et orientation de l'entreprise employeuse (25 % du temps de travail pris en compte).

Les pourcentages de prise en compte de la durée de travail résultant des paramètres ci-dessus peuvent être additionnés. 2 ans de pratique professionnelle au minimum (poste à plein temps [100 %] indépendamment de l'orientation environnementale) sont exigés.

La prestation de travail liée aux paramètres ci-après est déterminante pour évaluer les éléments constitutifs de la compétence dans le domaine de la nature et de l'environnement :

- a) branche (max. 100 % du temps de travail), cf. liste des branches de swissdoc ;
- b) spécialisation environnementale (25 ou 50 % du temps de travail), cf. professions mentionnées dans la liste des branches de swissdoc ;
- c) fonction dans l'entreprise ou orientation de l'entreprise employeuse (25 % du temps de travail) : fonction environnementale attestée dans l'entreprise (responsabilités dans la mise en œuvre de la norme ISO 1400, activité comparable à une « spécialisation », etc.)  
ou  
orientation environnementale attestée de l'entreprise (certification de durabilité, label bio, etc.) ou champ d'activité environnemental (conseil en environnement, élaboration de rapports sur l'environnement, application de technologies environnementales, etc.).

## Clé de calcul de la pratique professionnelle axée sur l'environnement

Le calcul des activités ci-après se fonde sur un minimum de 100 h/an effectuées entre autres dans le domaine du conseil et de la communication.

Branche avec spécialisation dans l'environnement conformément à la liste des branches de swissdoc	Rapport de la branche à l'environnement	Rapport de la spécialisation à l'environnement	Rapport de la fonction et/ou de l'orientation de l'entreprise à l'environnement	Prise en compte maximale (max. 100 %)
<b>Nature</b>				
Travail de la pierre, mine	25 %	0 %	Individuellement 25 %	50 %
Économie forestière	100 %	0 %	Individuellement 25 %	100 %
Agriculture	100 %	0 %	Individuellement 25 %	100 %
Élevage	75 %	Voir plus bas	Individuellement 25 %	100 %
- pêcheur professionnel	cf. plus haut	50 %	Individuellement 25 %	100 %
- branche du cheval	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	100 %
- berger	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	100 %
- apiculteur	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	100 %
- garde-chasse	cf. plus haut	50 %	Individuellement 25 %	100 %
Horticulture	100 %	0%	Individuellement 25 %	100 %
Sciences naturelles	75 %	Voir plus bas	Individuellement 25 %	100 %
- spécialiste en sciences naturelles	cf. plus haut	50 %	Individuellement 25 %	100 %
- phytothérapie	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	100 %
- herboriste	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	100 %
- géologue	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	100 %
Écologie, environnement	100%	0 %	Individuellement 25 %	100 %
<b>Alimentation, hôtellerie, restauration, économie familiale</b>				
Alimentation	75 %	0 %	Individuellement 25 %	100 %
Hôtellerie, restauration	50 %	Voir plus bas	Individuellement 25 %	75 %
- cuisinier en diététique	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	100 %
- sommelier	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	100 %
Économie familiale	50 %	0 %	Individuellement 25 %	75 %
<b>Textiles, habillement, soins corporels</b>				
Textiles	25 %	0 %	Individuellement 25 %	50 %
Habillement	0 %	Voir plus bas	Individuellement 25 %	25 %
- entretien des textiles	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	50 %
Cuir	25 %	0 %	Individuellement 25 %	50 %
Soins corporels	25 %	0 %	Individuellement 25 %	50 %

Branche avec spécialisation dans l'environnement conformément à la liste des branches de swissdoc	Rapport de la branche à l'environnement	Rapport de la spécialisation à l'environnement	Rapport de la fonction et/ou de l'orientation de l'entreprise à l'environnement	Prise en compte maximale (max. 100 %)
<b>Construction</b>				
<b>Aménagement du territoire</b>	25 %	Voir plus bas	Individuellement 25 %	<b>50 %</b>
- ingénieur en génie rural	cf. plus haut	50 %	Individuellement 25 %	<b>100 %</b>
- urbaniste-aménagiste	cf. plus haut	50 %	Individuellement 25 %	<b>100 %</b>
- ingénieur en transport	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	<b>75 %</b>
<b>Étude de projets</b>	25 %	Voir plus bas	Individuellement 25 %	<b>50 %</b>
- écobiologiste de la construction	cf. plus haut	50 %	Individuellement 25 %	<b>100 %</b>
- planificateur éclairagiste	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	<b>75 %</b>
<b>Bâtiment, génie civil</b>	25 %	0 %	Individuellement 25 %	<b>50 %</b>
- commerce en matériaux de construction	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	<b>75 %</b>
<b>Installations, y c. entretien (construction)</b>	25 %	Voir plus bas	Individuellement 25 %	<b>50 %</b>
- fontainier	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	<b>75 %</b>
- conseiller énergétique	cf. plus haut	50 %	Individuellement 25 %	<b>100 %</b>
- ramoneur	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	<b>75 %</b>
- exploitant de station d'épuration	cf. plus haut	50 %	Individuellement 25 %	<b>100 %</b>
<b>Aménagements d'intérieurs, décoration d'intérieurs</b>	0 %	Voir plus bas	Individuellement 25 %	<b>25 %</b>
- plâtrier	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	<b>50 %</b>
- peintre	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	<b>50 %</b>
<b>Industrie, technique, informatique</b>				
<b>Industrie du bois</b>	25 %	0 %	Individuellement 25 %	<b>50 %</b>
<b>Papier, emballage</b>	0 %	Voir plus bas	Individuellement 25 %	<b>25 %</b>
- papetier	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	<b>50 %</b>
<b>Imprimerie, arts graphiques</b>	0 %	0 %	Individuellement 25 %	<b>25 %</b>
<b>Biologie, chimie</b>	75 %	Voir plus bas	Individuellement 25 %	<b>75 %</b>
- biochimiste	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	<b>100 %</b>
- biologiste	cf. plus haut	50 %	Individuellement 25 %	<b>100 %</b>
- zoologue	cf. plus haut	50 %	Individuellement 25 %	<b>100 %</b>
<b>Machines, métaux, électrotechnique, électronique</b>				
<b>Technique de construction</b>	0 %	0 %	Individuellement 25 %	<b>25 %</b>
<b>Fonderie</b>	0 %	0 %	Individuellement 25 %	<b>25 %</b>
<b>Construction de machines</b>	0 %	Voir plus bas	Individuellement 25 %	<b>25 %</b>
- ingénieur en sciences des matériaux	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	<b>50 %</b>

Branche avec spécialisation dans l'environnement conformément à la liste des branches de swissdoc	Rapport de la branche à l'environnement	Rapport de la spécialisation à l'environnement	Rapport de la fonction et/ou de l'orientation de l'entreprise à l'environnement	Prise en compte maximale (max. 100 %)
- agent technique des matières synthétiques	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	50 %
Construction métallique	0 %	0 %	Individuellement 25 %	25 %
Électrotechnique, électronique	0 %	Voir plus bas	Individuellement 25 %	25 %
- opérateur en centrale nucléaire	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	50 %
- contrôleur en radioprotection, technicien en radioprotection	cf. plus haut	50 %	Individuellement 25 %	75 %
Horlogerie, micromécanique	0 %	0 %	Individuellement 25 %	25 %
Informatique				
Informatique (transsecteurs)	0 %	0 %	Individuellement 25 %	25 %
Informatique (applications)	0 %	0 %	Individuellement 25 %	25 %
Installation, administration (informatique)	0 %	0 %	Individuellement 25 %	25 %
Sécurité (informatique)	0 %	0 %	Individuellement 25 %	25 %
Génie logiciel, ingénierie web	0 %	0 %	Individuellement 25 %	25 %
<b>Véhicules</b>				
Véhicules	0 %	Voir plus bas	Individuellement 25 %	25 %
- ingénieur en technique automobile	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	50 %
Artisanat technique				
Artisanat technique	0 %	Voir plus bas	Individuellement 25 %	25 %
- spécialiste en vernissage industriel	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	50 %
Artisanat technique	0 %	0 %	Individuellement 25 %	25 %
<b>Économie, commerce</b>				
Économie, commerce	0 %	Voir plus bas	Individuellement 25 %	25 %
- droguiste	cf. plus haut	50 %	Individuellement 25 %	50 %
- spécialiste pharmaceutique	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	50 %
Fiduciaire, immobilier, controlling	0 %	0 %	Individuellement 25 %	25 %
Banque, assurances, finances	0 %	0 %	Individuellement 25 %	25 %
Gestion d'entreprise, management, gestion des ressources humaines	0 %	0 %	Individuellement 25 %	25 %
<b>Export, import, logistique</b>				
<b>Sécurité, administration publique</b>				
Administration publique	0 %	0 %	Individuellement 25 %	25 %
Sécurité, police	25 %	Voir plus bas	Individuellement 25 %	50 %
- corps des pompiers	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	75 %
- police	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	75 %

Branche avec spécialisation dans l'environnement conformément à la liste des branches de swissdoc	Rapport de la branche à l'environnement	Rapport de la spécialisation à l'environnement	Rapport de la fonction et/ou de l'orientation de l'entreprise à l'environnement	Prise en compte maximale (max. 100 %)
- instructeur de la protection civile	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	75 %
Droit, justice	0 %	0 %	Individuellement 25 %	25 %
Armée	25 %	0 %	Individuellement 25 %	50 %
Douanes	25 %	0 %	Individuellement 25 %	50 %
Service diplomatique et consulaire	0 %	0 %	Individuellement 25 %	25 %
<b>Transport</b>				
Routes	0 %	0 %	Individuellement 25 %	25 %
Chemins de fer	0 %	0 %	Individuellement 25 %	25 %
Transports aériens	0 %	0 %	Individuellement 25 %	25 %
Navigation	0 %	0 %	Individuellement 25 %	25 %
Autres moyens de transport	0 %	0 %	Individuellement 25 %	25 %
<b>Tourisme</b>				
Tourisme	0 %	0 %	Individuellement 25 %	25 %
<b>Formation, sport, santé, domaine social, théologie, psychologie</b>				
Pédagogie, enseignement	0 %	Voir plus bas	Individuellement 25 %	25 %
- enseignement dans le domaine environnemental	cf. plus haut	50 %	Individuellement 25 %	50 %
Sport, santé	0 %	0 %	Individuellement 25 %	25 %
Soins	0 %	0 %	Individuellement 25 %	25 %
Domaine médico-technique, domaine médico-thérapeutique	0 %	0 %	Individuellement 25 %	25 %
Médecine	25 %	Voir plus bas	Individuellement 25 %	50 %
- pharmacien spécialiste	cf. plus haut	50 %	Individuellement 25 %	100 %
Thérapies alternatives et complémentaires	25 %	0 %	Individuellement 25 %	50 %
Domaine social, théologie, psychologie	0 %	0 %	Individuellement 25 %	25 %
<b>Médias, arts, sciences humaines</b>				
Médias	0 %	0 %	Individuellement 25 %	25 %
Arts	0 %	Voir plus bas	Individuellement 25 %	25 %
- archéologue	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	50 %
- conservateur de musée	cf. plus haut	25 %	Individuellement 25 %	50 %
<b>Sciences humaines</b>	0 %	0 %	Individuellement 25 %	25 %

## Clé de calcul de la pratique professionnelle axée sur le conseil et la communication

Branche avec spécialisation dans le conseil et la communication conformément à la liste des branches de swissdoc	Rapport de la branche au conseil et à la communication	Rapport de la spécialisation au conseil et à la communication	Rapport de la fonction et/ou de l'orientation de l'entreprise au conseil et à la communication	Prise en compte maximale (max. 100 %)
<b>Marketing</b>	50 %	Voir plus bas	Individuellement 25 %	<b>75%</b>
- gestionnaire de loisirs	Voir plus haut	25 %	Individuellement 25 %	<b>100 %</b>
<b>Achat, vente</b>	25 %	Voir plus bas	Individuellement 25 %	
- commerce de détail axé sur le conseil	Voir plus haut	25 %	Individuellement 25 %	<b>75 %</b>
<b>Fiduciaire, immobilier, controlling</b>	25 %	0 %	Individuellement 25 %	<b>50 %</b>
<b>Banque, assurances, finances</b>	25 %	0 %	Individuellement 25 %	<b>50 %</b>
<b>Gestion d'entreprise, management, gestion des ressources humaines</b>	25 %	0 %	Individuellement 25 %	<b>50 %</b>
<b>Droit, justice</b>	50 %	0 %	Individuellement 25 %	<b>75 %</b>
<b>Service diplomatique et consulaire</b>	25 %	0 %	Individuellement 25 %	<b>50 %</b>
<b>Tourisme</b>	25 %	0 %	Individuellement 25 %	<b>50 %</b>
<b>Pédagogie, enseignement</b>	75 %	0 %	Individuellement 25 %	<b>100 %</b>
<b>Domaine social, théologie, psychologie</b>	75 %	0 %	Individuellement 25 %	<b>100 %</b>
<b>Presse, information</b>	75 %	0 %	Individuellement 25 %	<b>100 %</b>
<b>Communication visuelle, multimédias, médias audiovisuels</b>	50 %	Voir plus bas	Individuellement 25 %	<b>75 %</b>
- scénariste	Voir plus haut	25 %	Individuellement 25 %	<b>100%</b>
- cinéaste	Voir plus haut	25 %	Individuellement 25 %	<b>100%</b>
- animateur	Voir plus haut	25 %	Individuellement 25 %	<b>100%</b>
<b>Théâtre, spectacle, cirque</b>	25 %	0 %	Individuellement 25 %	<b>50 %</b>
<b>Sciences de l'art</b>	25 %	Voir plus bas	Individuellement 25 %	<b>50 %</b>
- médiateur culturel de musée	25 %	25 %	Individuellement 25 %	<b>75 %</b>

- C) Conseil ou communication en environnement durant l'activité professionnelle dans le cadre de la formation continue :  
le cours mis sur pied par l'association « sanu » à l'intention des conseillers en environnement équivaut à 6 mois de « conseil et communication en environnement durant l'activité professionnelle ».
- D) Le conseil ou la communication en environnement durant l'activité professionnelle dans le cadre d'une activité bénévole :  
les activités extraprofessionnelles ou bénévoles ci-après sont prises en compte à hauteur de 25 % (en clair, 4 ans attestés dans ces domaines équivalent à une année d'activité professionnelle dans le domaine du conseil ou de la communication en environnement durant l'activité professionnelle) :

- collaboration au sein d'organes communaux ou politiques (services construction, agriculture, économie forestière, aménagement du territoire, protection de l'environnement, protection de la nature) ;
- activités au sein de conseils d'organisations actives au plan national, régional et/ou communal dans la protection de l'environnement, l'agriculture, l'économie forestière, la chasse, la protection de la nature et la protection du paysage ;
- activités (managériales) au sein d'organisations en charge de la nature, du paysage et de l'environnement ;
- activités privées attestées (brevet, contrat, certification, etc.) dans le domaine de l'environnement et de la nature (chasse, apiculture, agriculture et exploitation forestière [au min.1 ha], horticulture [au min. 3000 m<sup>2</sup>]).